

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un décembre, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 rue Neuve, sur la convocation qui lui a été adressée le neuf décembre deux mil vingt trois, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Nicolas SIEGLER, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	61
Nombre de votes	74

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 61

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE - AUBENCHEUL-AU-BAC : M. Michel PRETTRE - BANTEUX : Mme Bernadette GODET - BANTIGNY : M. Yves MARECAILLE - BANTOUZELLE : Mme Sylviane MAUR - BLECOURT : M. Jean-Paul BASSELET - CAGNONCLES : M. Bruno LEFEBVRE - CAMBRAI : Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT, M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Sylvain TRANOY, M. Benoit VAILLANT, M. François-Xavier VILLAIN, M. Laurent WIART, Mme Virginie WIART - CREVECOEUR-SUR-ESCAUT : M. Gilbert DRAIN - CUVILLERS : M. Jacky LAURENT - DOIGNIES : M. Pascal MOMPACH - ESCAUDOEUVRES : Mme Agnès BILBAUT, M. Thierry BOUTEMAN - ESNES : M. Olivier GOBERT - ESTRUN : M. Jean-Luc FASCIAUX - ESWARS : M. Francis REGNAULT - FLESQUIERES : M. Billy JOURNET - FONTAINE-NOTRE-DAME : M. Bruno IVANEC - FRESSIES : Mme Marie-Danièle CHEVALIER - GOUZEACOURT : M. Jacques RICHARD - HEM-LENGLET : Mme Yvette BLANCHARD - HONNECOURT-SUR-ESCAUT : M. Sébastien LOYEZ (maire par intérim) - IWUY : M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - LES-RUES-DES-VIGNES : M. Marc LANGLAIS - LESDAIN : Mme Geneviève GAUTIER - MARCOING : M. Jean-Claude GUINET - MASNIERES : M. Francis NOBLECOURT, Mme Christelle COUTANT - MOEUVRES : M. Gérard SETAN - NEUVILLE-SAINT-REMY : M. Jean-Pierre COUVENT, Mme Martine LABALETTE - NIERGNIES : Mme Marjorie GOSSELET - CAMBRAI - NOYELLES SUR ESCAUT : M. Philippe LOYEZ - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE : Mme Maryvone RINGEVAL - RUMILLY-EN-CAMBRESIS : M. Jean-FICHAUX - SAILLY-LEZ-CAMBRAI : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - SANCOURT : M. Claude LECLERCQ - SERANVILLERS-FORENVILLE : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - THUN-L'EVEQUE : M. Jacques DENOYELLE - THUN-SAINT-MARTIN : Mme Marie-Claude URBAIN - VILLERS-GUISLAIN : M. Gérard ALLART - VILLERS-PLOUICH : M. Pascal BRUNIAUX - WAMBAIX : M. Romain MANESSE.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 10

BOURSIES : M. Slimane RAHEM, titulaire qui donne procuration à M. Pascal MOMPACH, titulaire - CAMBRAI : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire qui donne procuration à Mme Sylvie LABADENS, titulaire, Mme Martine DESMOULIN, titulaire qui donne procuration à M. Stéphane MAURICE, titulaire, Mme Dominique GAILLARD, titulaire qui donne procuration à M. Nicolas SIEGLER, titulaire, M. Nicolas SIMEON, titulaire qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire, M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à Mme Virginie WIART - NEUVILLE-SAINT-REMY : M. Christian DUMONT, titulaire qui donne procuration à M. Jean-Pierre COUVENT, titulaire - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE : M. Bernard DE NARDA, titulaire qui donne procuration à M. Francis NOBLECOURT, titulaire - RIBECOURT-LA-TOUR : Mme Christelle MARQUES, titulaire qui donne procuration à Mme Marjorie GOSSELET, titulaire - VILLERS-EN-CAUCHIES : M. Pascal DUEZ, titulaire qui donne procuration à Mme Yvette BLANCHARD, titulaire.

Suites :

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 3

HAYNECOURT : M. Bernard HUREZ, titulaire qui donne suppléance à M. Guillaume BOHAVZ, suppléant - RAMILLIES : M. Olivier DELSAUX, titulaire qui donne suppléance à M. Bernard DEBUT, suppléant - RIEUX-EN-CAMBRESIS : M. Michel MOUSSI, titulaire qui donne suppléance à Mme Thérèse MAIRESSE, suppléante.

Nombre de conseillers communautaires absents : 18

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - AWOINGT : M. Eddy DHERBECOURT - CAMBRAI : Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Aline CHATELAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Brahim MOAMMIN, M. Christophe SIMPERE, M. François WIART - CANTAING-SUR-ESCAUT : M. Éric PARENT - CAUROIR : M. Benoît DHORDAIN - ESCAUDOEUVRES : M. José DE SOUSA - GONNELIEU : Mme Karine MORELLE - IWUY : Mme Emilie DUPUIS - NAVES : M. Jean-Pierre DHORME - PAILLENCOURT : M. Fabrice LEFEBVRE - PROVILLE : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES - TILLOY-LEZ-CAMBRAI : Mme Sonia LANCEL.

Secrétaire de séance : M. Benoit VAILLANT.

D20231216 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A CLESENCE POUR L'ACQUISITION DE 36 LOGEMENTS SUPPLEMENTAIRES, SITUES RUE PONT ROUGE A NEUVILLE SAINT REMY.

D20231216 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A CLESENCE POUR L'ACQUISITION DE 36 LOGEMENTS SUPPLEMENTAIRES, SITUES RUE PONT ROUGE A NEUVILLE SAINT REMY.

Rapporteur : Mme BLANCHARD
1^{ère} Vice-présidente

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n°147141 signé le 09/05/23, par Clésence, société anonyme du groupe Action Logement, et par La Banque des Territoires (groupe appartenant à la Caisse des Dépôts et Consignations),

Vu la délibération n°2022.03.03 du 17/03/2022 accordant une première garantie d'emprunt à Clésence pour cette opération, à hauteur de 50% d'un prêt de 4 479 222 €, pour l'acquisition de 36 logements situés rue du Pont Rouge à Neuville Saint Rémy (bâtiment A),

Considérant la demande de Clésence en date du 07/04/2023 pour l'acquisition en Vente en Etat de Futur Achèvement de 36 autres logements, pour un second bâtiment (bâtiment B), rue Pont Rouge à Neuville-Saint-Rémy.

Vu la fiche de présentation du projet, les plans de financement des opérations bâtiment A et B, et considérant la garantie accordée par la commune de Neuville-Saint-Rémy, à 50%.

A l'unanimité des votants, le conseil communautaire a décidé :

- d'accorder la garantie de la communauté d'agglomération de Cambrai à hauteur de 50% pour le complet remboursement du prêt d'un montant de 4 006 627 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Banque des Territoires, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint à la présente délibération,
- d'apporter la garantie de la communauté aux conditions suivantes :
 - pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
 - pour un montant de 2 003 313,50 €, décomposés comme suit :

La moitié des prêts suivants :

- P.L.A.I. de 628 902 €,
 - P.L.A.I. foncier de 309 668 €,
 - P.L.U.S. de 2 126 527 €,
 - P.L.U.S. foncier de 941 830 €
- sur notification de l'impayé par le prêteur, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, pour la quote-part qu'elle garantit,

- à libérer, pour la durée totale du prêt, les ressources financières suffisantes pour couvrir les charges garanties au titre du prêt au titre de sa quote-part.

Fait et délibéré en séance

les jour, mois et an -susdits,
Suivent les signatures.....
Pour extrait conforme

Le Président,



N. Sieglér
Nicolas SIEGLER

Publié le **29 DEC. 2023**

Certifié exécutoire le **29 DEC. 2023**